

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Avis de vacance d'emplois de directeur ou de directrice
d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : SSAN1724840V

Les emplois de directeur ou de directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en application des dispositions des articles 5 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et qui prévoient la publication des postes correspondants au *Journal officiel* :

- établissement départemental de l'enfance et de la famille, à Saint-Quentin (Aisne) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Vigne-au-Bois », à Cerilly (Allier) ;
- maison d'enfants à caractère social « Le Trèfle », à Chazemais (Allier) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Cordeliers », au Donjon (Allier) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Peille (Alpes-Maritimes) ;
- foyer départemental de l'enfance de Floyrac, à Onet-le-Château (Aveyron) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Mainada », à Pierrefort (Cantal) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Brun-Vergeade et l'Oustalou », à Riom-ès-Montagnes (Cantal) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Jardins de Saint-Illide », à Saint-Illide, et « Le Bocage », à Pleaux (Cantal) ;
- centre départemental de l'enfance et de la famille « Leclerc-Chauvin », à Angoulême (Charente) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Minimes », à Aubeterre-sur-Dronne (Charente) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Charles-Gobert », à Mansac (Corrèze) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Milles-Sources », à Treignac, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Corrèze (Corrèze) ;
- maison départementale de l'enfance, à Ahuy (Côte-d'Or) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Laignes et à Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint-Rome », à Carsac-Aillac (Dordogne) ;
- centre départemental de l'enfance et de la famille, à Champhol (Eure-et-Loir) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Arc-en-ciel », à Courtalain (Eure-et-Loir) ;
- centre maternel « Sainte-Lucie », à Toulouse (Haute-Garonne) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Seguin », à Cestas (Gironde) ;
- institut départemental de l'enfance et de la famille, à la Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Baraquins », à Villeloin-Coulanges (Indre-et-Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Bonne-Eure », à Bracieux (Loir-et-Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Les Cygnes », à Droue (Loir-et-Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Epis-d'Or », à Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Triolet », à Riotord (Haute-Loire) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées « Vellavi », à Saint-Didier-en-Velay (Haute-Loire) ;

- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Gaston-Carrère », à Casseneuil, et « Saint-Martin », à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « André-Aldebert », à Nasbinals (Lozère) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Demeure-Cassine », à Montebourg (Manche) ;
- pôle médico-social Bais-Hambers (EPISSMS), à Bais (Mayenne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Château-Morlon », à Cercy-la-Tour (Nièvre) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Jardins-des-Laigues », à Donzy (Nièvre) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Sud-Morvan », à Moulins-Engilbert (Nièvre) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Saint-Louis », à Bollezele, et « Résidence du Val d’Yser », à Esquelbecq (Nord) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Charmilles », à Estaires, et « Léon Duhamel », à Merville (Nord) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Arnoul », à Ardres (Pas-de-Calais) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Papillons-d’Or », à Courpière (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Docteur-Jean-Paul-Toucas », à Montaigu-en-Combraille (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Al Cartero », à Salies-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Scey-sur-Saône, à Saulx-de-Vesoul et à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Mervandelle », à Mervans, et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence d’Eawy », à Saint-Saëns (Seine-Maritime) ;
- centre éducatif et de formation professionnelle d’Alembert, à Montévrain, et centre éducatif et d’orientation scolaire et professionnelle à Annet-sur-Marne (DASES), (Seine-et-Marne) ;
- établissement public médico-social de Chancepoix, à Château-Landon (Seine-et-Marne) ;
- établissement public médico-social de l’Ourcq, à Claye-Souilly (Seine-et-Marne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Christian-Gonnet », à Beaumes-de-Venise, et « Le Soleil comtadin », à Aubignan (Vaucluse) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Théodore-Arnault », à Mirebeau (Vienne) ;
- maison de l’enfance et de la famille, à Golbey (Vosges) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence de la Vallée de l’Ouanne », à Charny (Yonne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Coteaux », à Saint-Bris-le-Vineux (Yonne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Saint-Julien », à Saint-Julien-du-Sault (Yonne) ;
- foyer départemental de l’enfance, à Belfort (Territoire de Belfort) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Lasserre », à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Madeleine-Verdier », à Montrouge (Hauts-de-Seine) ;
- centre de gérontologie « Constance-Mazier », à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

En application de l’article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du Centre national de gestion, après audition des candidats et avis rendus par les directeurs généraux des agences régionales de santé ou directeurs en charge de la cohésion sociale territorialement compétents, après consultation des présidents des assemblées délibérantes, et compte tenu du choix rendu par les candidats.

Les différents avis doivent être adressés au plus tard le 30 septembre 2017 au Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, bureau de gestion des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, 21 B, rue Leblanc, immeuble « Le Ponant », 75015 Paris.